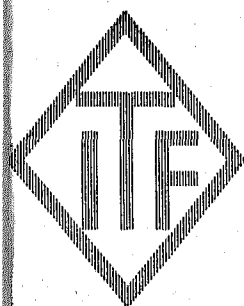


FASCISME

Numéro: 1

Amsterdam, le 16 juillet 1934.



INTRODUCTION. - Il y a plus d'un an que paraissait le premier numéro de notre publication "Sous la croix gammée", dans laquelle nous nous sommes efforcés d'exposer d'une manière objective le grand écart que l'on peut constater entre les promesses et les réalisations du régime hitlérien. Cette publication a recueilli une vive appréciation parmi les organisations de l'I.T.F. et bien au-delà de ces milieux, en raison non seulement de son contenu et de son orientation, mais aussi de l'exactitude et de la sûreté de ses informations.

Si la publication en question a cessé de paraître avec le dernier numéro de juin, ce n'est donc pas--loin de là--qu'elle ne répondait pas à un besoin. C'est le contraire qui est le cas--hélas! Depuis sa parution en effet, le nombre des pays où le fascisme, d'abord menaçant, s'est finalement emparé du pouvoir, privant les travailleurs de leurs libertés, a augmenté, tandis que dans d'autres son influence s'est considérablement accrue.

Ce sont ces événements qui nous ont donné lieu de décider une extension de notre publication qui se bornait jusqu'à présent à une critique des faits et gestes du régime nazi en Allemagne et de nous occuper dorénavant aussi d'autres pays aux gouvernements fascistes. Dans sa nouvelle forme, notre publication porte le titre de "Fascisme". Elle poursuivra sur une base élargie le travail accompli jusqu'à présent.

Nous espérons que les organisations adhérentes et le mouvement ouvrier en général auront pour "Fascisme" autant d'appréciation que pour notre ancienne publication.

Pour le Conseil général de l'I.T.F.

Edo Fimmen,

Secrétaire.

--0-0-0--



Z 16267

Fascisme veut dire misère des classes laborieuses. (I.T.F.) Le mouvement socialiste veut, par la création d'un nouvel ordre social, assurer l'existence des masses laborieuses; le fascisme par contre s'applique à protéger, aux frais des travailleurs, les biens et les bénéfices du grand patronat. En faisant miroiter devant leurs yeux la pensée de l'Etat corporatif, on cherche à détourner l'attention des ouvriers de leurs intérêts de classe; les baïonnettes et les canons servent ensuite à en faire des instruments sans défense de la politique économique fasciste. Les contrastes d'intérêts entre les diverses catégories de grands capitalistes rendent toutefois impossible la création d'un plan économique centralisé quelconque. Ainsi, les dictateurs fascistes, par leur manque de système, ne réussissent même pas à consolider la position ébranlée du capital. Dans les pays dominés par une dictature fasciste, la crise économique sévit encore pire, si possible, que dans les démocraties capitalistes. L'unique résultat, c'est une exploitation aggravée des masses laborieuses.

L'Italie mussolinienne a depuis 1927, l'époque de la stabilisation de la lire, réduit les salaires de 45 à 50 p.100. Dans le "Corriere della Sera" du 29 mars 1932, Biagi, le sous-secrétaire d'Etat au ministère des Corporations, écrivait: "Une diminution des salaires et traitements d'environ 20 p.100 a eu lieu entre juin 1927 et décembre 1928. Une nouvelle réduction allant jusqu'à 10 p.100 eut lieu en 1929 et en novembre 1930 on put enregistrer une réduction générale des taux de rétribution qui dans quelques cas ne dépassait pas 18 p.100 mais dans certains cas allait jusqu'à 25%. En 1931 il y eut encore de nombreuses adaptations." Pendant la période allant de mi-avril à mi-mai 1934, les salaires ont de nouveau été diminués de 7 p.100 (allant jusqu'à 10 p.100 lorsqu'on tient compte des réductions de l'allocation familiale) conformément à une instruction expresse de Mussolini à laquelle les industriels n'étaient que trop heureux d'obéir et le 26 mai déjà Mussolini annonce une réduction ultérieure: "Les salaires devront dans certaines circonstances baisser davantage encore... afin de nous mettre à même de soutenir la concurrence sur le marché mondial et d'augmenter nos exportations."

En Allemagne les travailleurs ont encore le souvenir vivant de la lutte syndicale; la dictature nazie n'y peut pas se risquer à une réduction ouverte et par acoups des salaires. Le Troisième Reich procède de manière graduelle: d'abord une augmentation des salaires réels par une hausse des prix; ensuite un système ingénieux de contributions "facultatives" de sorte que le travailleur ne touche plus que 75 à 80 p.100 du salaire brut. Voyant que le système des oboles facultatives se heurtait à une résistance accrue de la part des ouvriers, on passa à la préparation d'une attaque contre les salaires sur toute la ligne. Toutefois le régime nazi est assez adroit pour laisser retomber sur les employeurs la responsabilité des mesures. La loi sur la réglementation du Travail allemand, entrée en vigueur le 1er mai, a apporté aux employeurs allemands une liberté complète dans la fixation des salaires et conditions de travail. Les dernières dispositions de protection ouvrière furent annulées. Les employeurs ne se gênent pas pour profiter des possibilités qu'on leur offre. L'Office social du Front allemand du Travail a dû constater le 9 juin que des "employeurs ou chefs d'entreprise s'arrogent le droit, par une interprétation erronée (?) des libertés que leur accorde la loi sur la réglementation du travail national, de payer des salaires et traitements inférieurs aux contrats." D'après des données officielles les salaires contractuels ont baissé dans le Reich entier. Encore ne les paie-t-on pas. Les Nazis veulent, de même que les fascistes italiens, assainir le capitalisme aux dépens des travailleurs. Fascisme veut dire toujours et partout: misère des masses laborieuses.

Sel et champagne. (I.T.F.) Le nombre des personnes "ayant du travail" a augmenté suivant des renseignements officiels de 8 p.100 en comparaison de 1933. La plupart de ceux qui ont nouvellement obtenu du travail touchent cependant des salaires qui dépassent à peine les misérables allocations de chômage. Les salaires de ceux qui avaient déjà du travail ont été réduits, tandis que, en même temps, les prix

augmentaient. Le revenu des travailleurs ne leur permet pas de manger à leur faim. La quantité consommée de produits d'alimentation est restée en 1933 de 3 p.100 au-dessous du chiffre de 1932--année de crise--et dans les quatre premiers mois de 1934 il a encore baissé de 2½ p.100. La misère est si grande qu'on n'a même plus de sel pour faire le pain.

Le vice-chancelier dans le cabinet hitlérien, M. von Papen, a promulgué un impôt sur le sel, à la suite duquel le prix du kilo de sel est augmenté de 12 pfennigs. Sous la pression des ouvriers indignés, un mouvement d'opposition parmi les Nazis s'était dressé contre cet impôt antisocial, mais le gouvernement, non content de maintenir l'impôt, l'a encore aggravé. Le gouvernement constate à présent que les masses affamées " se servent maintenant dans une mesure croissante du sel dénaturé qu'on donne au bétail....comme sel de consommation." Une loi du 3 juillet 1934 menace de peines sévères les pauvres affamés pour qui le sel de consommation est devenu un bien inabordable. Celui qui consomme du sel dénaturé est passible de peine. Dans le Troisième Reich la pauvreté est un crime!

Ceux qui édictent des lois de cet ordre préfèrent eux, se saouler de champagne! D'après des déclarations du Chancelier Adolf Hitler, certes bien informé, les chefs berlinois des S.A. ont, à eux seuls, dissipé en orgies 3 0.000 marks par mois (somme dont 1.500 familles ouvrières doivent vivre toute une semaine!) L'Institut pour l'étude des conjonctures peut déclarer avec orgueil: "Le degré d'occupation a considérablement augmenté dans les caves à champagne, où l'importance du personnel a doublé en comparaison de l'année passée."

La corruption du fascisme. (I.T.F.) Les organisations fascistes de tous les pays ont été et continuent à être financées par le grand capital afin qu'elles répriment l'influence ouvrière. Il est vrai que dans les pays à dictature fasciste les caisses publiques sont à leur disposition mais celles-ci ne suffisent pas pour satisfaire aux besoins de l'appareil de terrorisation. Comme par le passé, le grand capitalisme doit accorder son appui....jamais purement désintéressé.

Il est difficile d'obtenir des renseignements quelque peu détaillés sur les sources où le fascisme puise ses fonds. Ce n'est que quand les cliques des chefs fascistes se combattent et s'entre-tuent avec rage qu'on finit par savoir quelques-uns des secrets soigneusement gardés. Tout de suite après le massacre de nombreux chefs fascistes, le Dr. Johann van Leers, professeur à l'Ecole supérieure de politique nationale-socialiste à Berlin, écrit: "Des actes de corruption consciente ont été commis au sein du mouvement national-socialiste par de nombreux milieux capitalistes. Ce n'est pas la place ici pour parler publiquement de ces choses (!). Quelques questions précises ont tout de même besoin d'éclaircissements: Comment se fait-il que des gens très riches, admis à peine dans la S.A., aient obtenu ces derniers mois des postes élevés, aient été promus en passant tous les autres, bien qu'on sût qu'il s'agissait de "mandataires" de grands consortiums nettement déterminés?..... C'est la corruption qui a dû jouer un rôle là-dedans, sous des formes plus ou moins raffinées, la corruption sous l'aspect de banquets et celle pratiquée au moyen de chèques."

Cette indignation n'est pas sincère car tout le grand appareil du parti nazi est financé depuis des années par les grands capitalistes. L'industrie paie ouvertement sa part par "l'Obole Adolf Hitler de l'économie allemande", approuvée par le ministre des Finances. Derrière les coulisses les industriels et banquiers individuellement graissent la patte à certains sous-chefs, afin d'obtenir ainsi par l'intermédiaire d'un "Führer" un bon poste. Il est bon d'entendre spécifier par un chef nazi que le Troisième Reich est gouverné par les mandataires des grands consortiums et par des politiciens corrompus.

Train de vie élevé. (I.T.F.) Un ordre du jour adressé par Hitler à la S.A. est affiché dans toutes les villes allemandes. Une fois de plus Hitler y interdit aux chefs de la S.A. " de faire des voyages de service dans de luxueuses limousines ou de coûteux cabriolets" ou encore de faire, selon leur coutume "des excès de boisson en public."

"Les ressources du parti de la S.A. ou encore de la communauté" ne pourront plus "être affectées à des banquets et d'autres réjouissances". Des ordres de ce genre sont régulièrement lancés à de courts intervalles et... jamais obéis. Ils tendent à créer l'impression que les chefs des S.A. sont des modèles de simplicité et non pas de faste. Cette fois cependant l'exhortation est sérieuse, car les bailleurs de fonds du parti-national-socialiste se sont révoltés.

La "Deutsche Bergwerkszeitung", l'organe de l'industrie lourde qui par "économie" entend toujours la grande industrie, écrit: "Les folles dépenses et la corruption du passé ont toujours été faites aux frais de l'économie allemande. A présent le chancelier constate que des millions n'ont pas de quoi vivre et que des bombances payées en partie de fonds auxquels les plus pauvres de nos concitoyens ont versé leur obole (en majorité des versements du grand capital! Red.) ne cadrent vraiment pas avec cela."

"Vu que le Führer s'est à plusieurs reprises prononcé contre un culte de simplicité mal comprise, aucun malentendu n'est possible. Celui qui mène avec tact un grand train de vie, n'en sera pas critiqué. Le national-socialisme ne veut pas le nivellement. Mais il faut qu'un pareil train de vie permis non seulement mais même souhaitable, soit payé de ressources que l'intéressé s'est procurées par son travail. Il ne faut pas qu'il soit financé aux frais de la communauté."

Les bailleurs de fonds du parti nazi s'opposent à ce que les chefs de ce parti jouent le grand seigneur avec leur argent. Le "train de vie élevé" qui convient aux maîtres de l'économie, est loin de convenir aussi aux valets bruns entretenus en partie par les employeurs. Les chefs de la S.A. ne pourront plus se "mouvoir sur des terrains qui reviennent à d'autres". C'est pour cet ordre que l'organe de l'industrie lourde exprime une reconnaissance particulière au chancelier du Reich.

(ITF)

Les bluffs de la statistique. Afin de camoufler l'importance des compressions des salaires, le Front allemand du Travail publie une statistique destinée surtout aux besoins de la propagande à l'étranger. La statistique indique comme salaire moyen touché dans les organisations du Front allemand du Travail au mois de février dernier, un chiffre brut de 26,22 marks par semaine (soit environ 20 marks de salaire net). Cette statistique n'est qu'un trompe-l'oeil. On s'est basé pour l'établir sur les échelles de cotisations dans les diverses organisations. De la sorte le salaire d'un ouvrier touchant 14,40 marks par semaine joue dans la statistique le même rôle qu'un salaire brut de 19,20 marks. L'enquête en outre ne s'est étendue qu'à 3,89 millions sur un total de 5,79 millions de membres. Les catégories mal payées des ouvriers agricoles, travailleurs à domicile, gens de maison et travailleurs des industries graphiques (qui à la suite de l'effondrement de la presse sont frappés dans une mesure excessive par le chômage partiel) n'y figurent pas du tout. Pour les ouvriers du bâtiment, du bois et de la pierre, on est parti du salaire horaire qu'on a, par une multiplication, traduit en salaire hebdomadaire, tandis que en février, selon la statistique de l'Office national de placement, le 53% des ouvriers du bois, le 76,4% des ouvriers du bâtiment et le 92,5% des ouvriers de la pierre faisaient du chômage partiel.

Le décompte des timbres de l'assurance-invalidité vendus pour les différentes catégories professionnelles fait ressortir jusqu'à quel point le revenu des travailleurs a baissé à la suite des réductions de salaires et du chômage partiel. Pendant le 1er trimestre 1934, 29,3% des travailleurs touchaient moins de 12 marks par semaine, soit moins que la moyenne de l'allocation de chômage; pendant 1933, 26,8 p.100 "seulement" en moyenne gagnaient moins de ce chiffre.

Dantzig à la tête. (I.T.F.) En Italie, l'Etat corporatif est "en devenir" depuis 10 ans. En Allemagne on expérimente tous les deux mois une nouvelle organisation mais dans l'Etat libre de Dantzig "l'édification corporative est achevée" ainsi que l'a déclaré l'expert du parti national-socialiste pour les questions corporatives. Une Chambre corporative a été créée pour "l'industrie", le commerce et les

communications," "l'artisanat" et "les professions libérales"; ces quatre Chambres ont été réparties en pas moins de 98 sections professionnelles, le tout a été baptisé "Front du travail de Dantzig" et désigné comme une "oeuvre gigantesque" dont la structure est "d'une clarté admirable". Les 98 sections professionnelles auxquelles s'ajoute comme numéro 99, au profit de la clarté, la Chambre des paysans, sont des unions des "communautés d'entreprise" qui comprennent les employeurs, employés et ouvriers de chacune des entreprises. Ce ne sont donc pas autre chose que des syndicats d'entreprise jaunes, copiées sur le modèle allemand, que les travailleurs de tous les pays ne connaissent que trop.

Afin de pouvoir apprécier à sa juste valeur la simplicité et la clarté de cette construction corporative, il faut savoir que tout l'Etat libre de Dantzig ne compte --hormis les travailleurs agricoles-- que 100.000 salariés.

Chacun son propre chef.(I.T.F.) A Dantzig, l'Etat corporatif était réalisé le 16 février 1934 et le principe du "Führer" y était mis en application. Le 1er juin déjà, l'office de presse du Sénat dantzi-kois national-socialiste a pu faire des constatations sur les heureux effets de la pratique de ce principe: "Des "Führers" surgissent soudainement partout de terre comme des champignons et chacun d'entre eux croit avoir la science infuse et par conséquent avoir à dire des choses du plus haut intérêt. Ces arlequinades qui prennent de plus en plus d'ampleur, compromettent déjà la solidité de la structure du nouvel Etat ont des effets nettement désagrégeants."

"Ces "Führers" par la grâce d'eux-mêmes" croient devoir prouver tout d'abord en faisant beaucoup de bruit et en élevant beaucoup la voix, leur droit à l'existence. Il faut mettre un terme à de pareilles charlataneries avant que des porcelaines précieuses ne soient réduites en miettes. Les phrases ne coûtent pas lourd, mais elles ne créent jamais de richesses."

Vraiment, on ne saurait mieux dire!

Les ouvriers autrichiens sont privés de leurs droits. (I.T.F.) Le 23 février 1934 la dictature autrichienne a démis de leurs fonctions tous les conseils d'entreprise élus par le personnel et les a remplacés par de nouveaux "conseils d'entreprise" désignés par les Chambres du travail mises au pas. Or, les travailleurs refusent de reconnaître ces nouveaux conseils comme étant leurs représentants. Dans la fabrique viennoise de cartonnages, Löwit & Cie, le personnel a refusé de payer la cotisation destinée à financer la gestion des représentants qu'on voulait lui imposer. Les travailleurs ont réclamé la tenue d'une réunion où le personnel déciderait officiellement si la cotisation serait oui ou non payée. Le "conseil d'entreprise" n'ayant pas osé se présenter devant la réunion, les travailleurs ont porté plainte devant le tribunal prud'hommal contre la retenue indue sur leurs salaires. Le tribunal a rejeté la plainte avec un exposé des motifs caractéristique: "Il est impossible qu'une majorité des travailleurs employés dans une entreprise décide l'abrogation de la cotisation qui doit être payée au profit du conseil d'entreprise." Le décret du gouvernement Dollfuss signifie en effet: "le droit des travailleurs de décider en toute liberté est annulé et les principes d'une décision majoritaire ne jouent par conséquent plus."

Les pauvres doivent payer des loyers plus élevés tandis que les riches paient moins.(I.T.F.) L'administration socialiste de Vienne la rouge avait réussi, par une politique de salaires bien comprise, à majorer sensiblement la puissance d'achat des salaires des ouvriers et employés viennois. Dans les cités d'habitation construites par elle, 60.000 demeures confortables étaient louées à des prix excessivement bas, de sorte qu'une partie importante du revenu des locataires pouvait être destinée aux autres dépenses.

A la mi-juin la nouvelle administration municipale de Vienne a informé les locataires des appartements construits par la municipalité rouge qu'à partir du 1er juin les loyers étaient relevés de 80 à 120 p.100, ce qui souvent revient pour les locataires à 2 salaires journaliers de plus par mois. La municipalité justifie sa mesure en alléguant qu'il est nécessaire d'adapter les loyers

des immeubles municipaux à ceux en vigueur dans les immeubles privés, qu'elle a besoin des sommes recueillies ainsi pour couvrir le déficit des finances municipales (dans Vienne la rouge il n'y avait pas de déficit!) et pour financer le programme de travaux publics (autostrades pour les riches). Cette mesure a suscité une vive indignation parmi les 60.000 locataires. L'association, dite patriotique, de locataires s'est même vue obligée d'envoyer une délégation au maire et de protester en toute modestie contre la majoration projetée.

En même temps, les loyers des grandes habitations coûteuses ont été diminués. L'administration municipale fasciste a supprimé la taxe sur la construction et l'a remplacée par un impôt sur le loyer. L'ancienne taxe sur la construction servait exclusivement à des buts de construction d'habitations. Elle était minime pour les petits logements ouvriers mais augmentait de manière progressive de sorte que pour les grandes demeures de luxe, elle s'élevait souvent à plusieurs fois le loyer. A présent, l'impôt sur le loyer reste identique à l'ancienne taxe pour les habitations petites et moyennes, mais pour les grandes demeures il est inférieur de 2,15,32 voir 40 p.100 à la taxe sur la construction. Ce nouvel impôt ne sert plus désormais à des fins de constructions mais alimente simplement les caisses municipales.

Vienne la rouge a construit des demeures pour les ouvriers, les employés et la petite bourgeoisie. L'Autriche fasciste qui a incendié des logements ouvriers à l'aide d'obusiers, ne construit plus de demeures! Vienne la rouge a contraint les riches à payer pour les demeures bon marché! La dictature "chrétienne" double les loyers des pauvres et fait profiter les riches de réductions de loyers acquises aux prix de la misère des familles ouvrières.

LES OUVRIERS DES TRANSPORTS SOUS LE JOUG FASCISTE

Supplément N° 1.

Amsterdam, le 16 juillet 1934

Une nouvelle ordonnance réglemente les salaires et les conditions de travail des ouvriers de la Reichsbahn. (I.T.F.) Le contrat collectif qui, jusqu'au 1er mai 1934, réglait les conditions de travail et de salaire des ouvriers de la Reichsbahn, vient d'être remplacé par une ordonnance inspirée tout entière par l'esprit du Troisième Reich. Les cheminots sont amputés de tous leurs droits: "Dans le cadre de ses compétences, le chef d'une subdivision de la Reichsbahn tranche les questions de service relatives au personnel, qui lui doit la fidélité conditionnée par la communauté d'entreprise" (art. 3). "Les salaires des ouvriers seront déterminés (par le chef de la subdivision Red.) selon la valeur du travail fourni, les circonstances locales et les conditions particulières dans lesquelles le travail est accompli" (art. 5). En tout temps, l'ouvrier peut être occupé dans une catégorie inférieure ou transféré dans une autre localité: "L'ouvrier doit accomplir tout travail que ses capacités, sa formation professionnelle et ses aptitudes physiques permettent de lui confier. Il peut lui être confié aussi bien une occupation mieux rétribuée qu'une occupation moins rétribuée" (art. 17). "Si un ouvrier est l'objet d'un transfert, provisoire ou de durée indéterminée, à un autre lieu de travail, il doit se soumettre à cette mesure" (art. 16). L'ouvrier n'a pratiquement plus le droit de s'élever contre les mesures prises par la direction de la subdivision; les conseils d'entreprise qui le protégeaient autrefois ont été dissous. Un ouvrier qui a recours à l'arbitrage risque un déplacement disciplinaire avec toutes ses conséquences.

Le contrat collectif est supprimé. L'ordonnance réglementant les conditions de travail et de salaire n'est plus qu'une partie encore obligatoire du contrat de travail individuel. (art. 1.). Sous l'ancien contrat collectif, chaque ouvrier avait un droit légal à son salaire et chacun savait exactement à quelle catégorie de salaire il appartenait. Un changement ne pouvait être apporté qu'en accord avec le conseil d'entreprise et le syndicat. La situation est aujourd'hui foncièrement différente. Aucun ouvrier ne sait actuellement à quel salaire il a droit. Les groupes de salaires ont été "simplifiés" et ils sont si clairs que ni le chef de la subdivision ni le soi-disant conseil de confiance n'y comprennent quelque chose. Depuis le 1er mai, les ouvriers n'ont reçu que des avances sur leurs salaires. La classification des catégories ne serait prête que pour le 1er octobre seulement. Au cours du mois de mai, il a été communiqué aux présidents des Directions de la Reichsbahn, que chacun d'entre eux porterait seul pour la direction qu'il présidait, la responsabilité de ne pas dépasser le budget y afférent. A leur tour, les présidents des directions rendent les chefs de subdivision responsables de leur secteur, si bien que lors de la classification des ouvriers dans les diverses catégories de salaires, on cherche, et on parvient, à équilibrer le budget réduit dont on dispose. Le directeur général intérimaire lui-même, au cours d'une manifestation à Schwerin, a dû reconnaître que la nouvelle réglementation des salaires "prépare certaines déceptions".

Sur le papier, les vacances ont été améliorées mais en réalité, leur réglementation a été avilie pour de nombreux groupes. Les cheminots ont actuellement les vacances que les ouvriers du Reich ont toujours eues, sans plus. Cette soi-disant amélioration n'est qu'un bluff. Une ordonnance de l'Administration Centrale du 11 juin 1934 oblige les cheminots "à participer aux exercices de terrain et aux cours d'instruction organisés par la Société de culture physique". Ces cours durent jusqu'à trois mois; les vacances des participants sont réduites d'un tiers.

Après une durée de service de :

avant:

actuellement:

un an	3	jours ouvrables	4	jours ouvrables
2 ans	6	" "	4	" "
5 ans	9	" "	6	" "
8 ans	9	" "	7	" "
10 ans	12	" "	8	" "
12 ans	12	" "	10	" "
15 ans	15	" "	12	" "

Au lieu d'une amélioration, les vacances ont été tronquées par les exercices militaires.

Les dispositions relatives au licenciement des cheminots ont subi un avilissement considérable. "Une raison importante peut autoriser le licenciement sans délai d'un ouvrier" (art. 31.). Comme motif de licenciement "il faut considérer particulièrement : a) lorsque un à la suite de son attitude, ne donne plus la garantie absolue d'être corps et âme au service de l'Etat national-socialiste; b) lorsqu'un ouvrier conclut un mariage avec une personne de souche non aryenne". Le chef de la subdivision et le Parti national-socialiste désignent eux seuls ceux dont "l'attitude nationale" est ou n'est pas digne de confiance.

La direction de la Reichsbahn ne se fait aucune illusion sur la mentalité des cheminots. Les dispositions d'application de l'ordonnance sur les conditions de travail et de salaire prévoient déjà des mesures disciplinaires pour les travailleurs qui, lors du 1er mai jaune, demeurent à l'écart "des fêtes et cortèges ordonnés par la Reichsbahn."

Baisse du salaire des apprentis. (I.T.F.) La nouvelle ordonnance sur les conditions de travail et de salaire a avili considérablement les salaires des apprentis des ateliers et de l'exploitation. Jusqu'à présent, la paie versée aux apprentis était basée sur un salaire horaire de 20 pf. au cours de la première année. (Nous ne considérons ici que la classe la plus élevée). Ce salaire de base est actuellement de 7,7 pf. seulement. Pour les apprentis de seconde année, la norme horaire de 22 pf. a été ramenée à 15,4 pf. A partir de la troisième année, les apprentis de l'exploitation étaient au bénéfice du salaire horaire afférent à leur âge; lorsque le travail d'un apprenti donnait satisfaction, il était aussitôt après avoir atteint 16 ans révolus, souvent mis au bénéfice de cette mesure, même après la première année d'apprentissage.

Le "parti de la Jeunesse" a mis fin à tout cela. "Indépendamment de l'âge" et de la prestation les apprentis de la Reichsbahn ne touchent plus aujourd'hui qu'un salaire variant entre le 10 et le 40% de celui d'un ouvrier.

En avant, marche! Un, deux, un, deux... L'exercice continue. (I.T.F.) L'armée des S.A., forte de 1.500.000 hommes, a coûté et coûte encore pas mal d'argent. Les membres des S.A. ne couvrent naturellement qu'une partie de ces dépenses. L'état-major doit être entretenu directement ou indirectement aux frais de l'Etat. En même temps, non seulement l'opposition de la Reichswehr croît contre la concurrence que lui fait cette armée de "pékings", mais encore la pression diplomatique des Etats qui voient dans la mobilisation des S.A. une violation des engagements pris par l'Allemagne dans le domaine du désarmement. Pour des raisons de politique intérieure et extérieure, la réduction des effectifs de l'armée brune ne peut plus être évitée. Malgré cela, le rythme avec lequel le réarmement est poursuivi ne s'est pas ralenti un instant.

L'augmentation du nombre des accidents a obligé la Reichsbahn "dans l'intérêt de la sécurité de l'exploitation" de prendre des mesures contre le surmenage des agents servant dans la S.A. Elle a réussi à rendre possible pour les cheminots "une démission honorable". Un noyau des cheminots précédemment membres des S.A. a été versé dans le corps paramilitaire, de protection des chemins de fer. "Les autres, ainsi que tous les cheminots qui, jusqu'à présent, se sont tenus éloignés des S.A. ont été mis (circ. de l'Adminstr. centr. du 11.6.34) dans l'obligation de participer aux exercices de sport militaire de l'organisation de culture physique. Pendant la durée des exercices, le salaire est garanti. Toutefois "les vacances sont réduites d'un tiers et de 10 jours au maximum". La formation militaire des cheminots allemands se poursuit donc sur une base plus large.